

AR Prefecture

005-210501615-20260320-260307\_01-DE  
Reçu le 26/03/2026



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.03.07

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** 16 mars 2026

**Date d'affichage :** 16 mars 2026

**L'an deux mil vingt-six,**

Le vingt mars à dix-neuf heures,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER, Muriel FINE, Jean-Michel DELBANO, Isabelle PERDRIER, Anaïs BRECHU, Joris TURC, Méryl DUEZ, Kevin HAMEL.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

**Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet :** Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : listes de présentation des Commissaires Titulaires et Suppléants à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

**AR Prefecture**

005-210501615-20260320-260307\_01-DE  
Reçu le 26/03/2026

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) ;
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

**Vu** le renouvellement de l'Assemblée délibérante en date du 15 mars 2026, son installation du 20 mars 2026 ;

**Vu** l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoyant, pour les communes de moins de 2000 habitants, l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs composée de sept membres à savoir le Maire, Président es-qualité, et six commissaires titulaires, susceptibles d'être remplacés par six commissaires suppléants ;

**Considérant** qu'il convient de proposer à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de 24 contribuables de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne (12 contribuables titulaires et 12 contribuables suppléants), âgés de plus de 18 ans, jouissant de leurs droits civiques, qui sont inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, qui sont familiarisés avec les circonstances locales et qui possèdent des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission parmi lesquels celui-ci désigne les six commissaires titulaires et leurs suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **ARRÊTE** La liste des contribuables, remplissant les conditions fixées par l'article 1650 du Code général des impôts, proposés pour être désignés en qualité de commissaires ou de commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs ainsi qu'il suit :

	<b>Nom</b>	<b>Statut</b>
1	M. Gilles PERLI	Titulaire
2	Mme Isabelle PERDRIER	Titulaire
3	M. Jean-Michel DELBANO	Titulaire
4	Mme Sophie PAUMOND	Titulaire
5	M. Jean-Paul SALLE	Titulaire
6	M. Paul FIGVED	Titulaire
7	Mme Nathalie FORM	Titulaire
8	Mme Virginie DEMONSSAND	Titulaire
9	Mme Muriel FINE	Titulaire
10	M. Jean-Claude VINATIER	Titulaire
11	Mme Anaïs BRECHU	Titulaire
12	M. Joris TURC	Titulaire


AR Prefecture

005-210501615-20260320-260307\_01-DE  
Reçu le 26/03/2026

	Nom	Statut
1	Mme Meryl DUEZ	Suppléant
2	M. Kevin HAMEL	Suppléant
3	Mme Ericka JOLY	Suppléant
4	M. Jacques DEMOULIN SALLE	Suppléant
5	Mme Claudine FINE	Suppléant
6	Mme Josette PETER	Suppléant
7	M. Eric CHEMIN	Suppléant
8	M Emile FORM	Suppléant
9	M. Henri BRECHU	Suppléant
10	Mme Françoise SALLE	Suppléant
11	Mme Françoise FINE	Suppléant
12	Mme Nicole DHENIN	Suppléant

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2026.

Le Maire  
Emeric SALLE



La secrétaire de séance

Nathalie FORM



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.  
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l' autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l' introduction du recours gracieux en l' absence de réponse de l' autorité territoriale pendant ce délai.